



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

**Consultation publique :
Second projet de Règlement n° 2022-17 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage**

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

L'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que le dépôt du second projet de règlement n°2022-17 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage se fera à la séance régulière du conseil municipal le 17 décembre 2022.

- 1) Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c.A19-1), ce premier projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
- 2) Une consultation publique sera tenue, en présentiel, immédiatement avant la séance du conseil municipal, le samedi 17 décembre à 11h au 144 rue du Couvent, Mont-Tremblant.
- 3) Les modifications relatives au second projet de règlement n° 2022-17 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage visent les objets suivants :
 - La distance minimale de 40 mètres du lac pour la construction des entrées privées, superficie minimale augmentée à 35,000 et d'augmenter la desserte d'entrées privées à 6 entrées.
- 4) Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5) Ce second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 2-2044, chemin du Village, Mont-Tremblant.

Donné à Mont-Tremblant, ce 8 décembre 2022.

Stephanie Carriere
Directrice générale et secrétaire-trésorière